



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 6877

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par certains chefs d'établissement et enseignants du secondaire, confrontés semble-t-il au blocage des fonds sociaux destinés à permettre, notamment, d'aider les ménages les moins favorisés à inscrire leurs enfants à la cantine scolaire. Le gel de 160 millions de crédits n'aurait en effet pas été contesté par le ministère de l'éducation nationale, ce qui peut conduire à s'interroger sur la volonté éventuelle du Gouvernement de réaliser des économies en n'affectant pas ces fonds à leur usage normal. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette somme sera bien employée comme prévu.

Texte de la réponse

Deux délégations de crédits ont été effectuées en 2002 au titre des fonds sociaux (fonds social collégien, fonds social lycéen et fonds social pour la cantine) : la première en avril 2002 d'un montant de 32 338 711 euros, la deuxième en octobre 2002 d'un montant de 11 450 000 euros. Suite aux enquêtes pluriannuelles concernant les crédits affectés aux fonds sociaux, il apparaît que des reliquats importants subsistent dans un grand nombre d'établissements, même si une baisse sensible de ces reliquats a été constatée cette année. Au 30 juin 2002, c'est-à-dire après la première délégation de crédits, mais avant la seconde, on comptait encore 21 168 416 euros de crédits inutilisés sur le fonds social collèges, 18 612 266 euros sur le fonds social lycées et 24 412 912 euros sur le fonds social cantines. Actuellement, toutes les mesures nécessaires peuvent être prises par les chefs d'établissement pour répondre aux demandes exprimées par les familles défavorisées dont les enfants fréquentent la cantine en leur allouant des aides sur le fonds social pour la cantine ou sur les fonds sociaux collégien et lycéen.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6877

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4247

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 599